

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DATE DE CONVOCATION 23/02/2021 L'an deux mille vingt et un, le premier mars à dix huit heures trente.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZERE

DATE D’AFFICHAGE
23/02/2021

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23**

Etaient présents : M. Mme LAGAÛZERE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique – MOHAND O AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – TILLOS Marie-Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – SICARD Christine – CAMBE Thierry – BAGES LIMOGES Carine – DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa – MACHEFFE Thomas – BROUILLON Monique – POLONI Pascal

EN EXERCICE : 23

**PRESENTS : 21
PROCURATIONS : 01
VOTANTS : 22**

Formant la majorité en exercice

Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

Excusés : M. Mme COUZIGOU Laurent – ALLARD Aurélie

Absents : M. Mme

Procuration : M. COUZIGOU Laurent procuration à M. CAMBE Thierry

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance

**015/2021
OBJET DE LA
DELIBERATION :**

VENTE PARCELLES PLACE BELOT A LA SEM 47

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 Janvier 2021, le Conseil municipal de SAINTE BAZEILLE a approuvé le déclassement par anticipation du domaine public communal des terrains d’assise de l’ancienne caserne pompier et de ses abords situés Place du Dr Belot à SAINTE BAZEILLE parcelles DP89 a, DP89 b et DP89 c.

Monsieur le Maire propose de céder à la SEM47 ce terrain (Place du Dr Belot), appartenant à la commune, d’une superficie d’environ 634 m² correspondant aux parcelles DP89 a (271 m²), DP89 b (271 m²) et DP89 c (92 m²), indiquées sur le document d’arpentage dressé par Mme Joelle MAUBOURGUET, géomètre-expert, le 17 Juin 2020, pour une valeur estimée à 63 400.00 € HT

Cette cession interviendra après démolition de l’ancienne caserne des pompiers puis désaffectation du domaine public de ces 3 parcelles.

Il convient que la commune procède à la cession de ce foncier nécessaire à la réalisation de l’opération auprès de la SEM47, à savoir la construction de 2 locaux commerciaux d’une superficie de 271 m² chacun, avec une voie de desserte de 92 m².

**A l’exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

AR PREFECTURE

047-214702334-20210301-015_2020-DE

Reçu le 02/03/2021

Décide de céder à la SEM 47 le terrain situé Place du Dr Belot d'une superficie de 634 m² pour un montant de 63 400.00 € HT.

Précise que les frais de notaire seront pris en charge par la SEM 47.

Autorise le Maire à signer un compromis de vente avec la SEM 47 sous réserve au profit de cette dernière de l'obtention des financements et d'un permis de construire purgé de tout recours.

Autorise la SEM 47 à déposer un Permis de Construire après signature du compromis de vente.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour représenter la commune et à signer, à ce titre, toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Le Maire :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (02/03/2021) au siège de la collectivité ;

. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (02/03/2021) et de sa réception par le représentant de l'état.

Publié le 02 mars 2021.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazeille

Le 02 mars 2021

Le Maire,

Gilles LAGAUZERE

